



HE<sup>VD</sup>  
IG

# GUIDE DE L'ÉTUDIANT·E

## 2021 - 2022

Haute École d'Ingénierie et de Gestion  
du Canton de Vaud

**Hes-so**  
Haute école spécialisée  
de Suisse occidentale

# INDEX

## FORMATION

Horaires des cours	3
Présence aux cours et absences	3
Absence lors de tests, de contrôles continus ou d'examens	3
Attestations d'emploi	4
Achat de livres	4
Calendriers académiques	4
Evaluation de l'enseignement	4
Langues étrangères	4
Contacts avec le corps enseignant et la Direction	4

## RELATIONS INTERNATIONALES

Relations Internationales	5
Carte d'étudiant·e internationale	5

## SERVICES ET VIE DU CAMPUS

Informatique	6
Bureau International	8
Bibliothèque	9
Reprographie	9
Career Center	10
Intégrité académique	10
Egalité des chances et diversité	10
Etudiant·e·s en situation de handicap ou de maladie	10
Groupe AVEC « A Votre Ecoute»	10
Team 4 U	11
Fablab	11
Ateliers techniques	11
Sport et santé	12
Logements	13
AGE	13
BALEINEV	13
Festigeek	14
Club Photo HEIG-VD	14
Club de Robotique HEIG-VD	15
Sétévia	15
Team HEIG-VD Hydrocontest	16
Alumni	16

## QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Admission	17
AVS - AI - APG	17
Changement d'adresse	18
Attestation d'études	18
Secrétariats académiques et des départements	18
Carte d'étudiant	19
Interruption ou abandon des études	19
Demande de congé longue durée ...	19
Changement de filières	19
Obligations militaires	19

## ASPECTS FINANCIERS

Dispositions HEIG-VD relatives aux taxes	20
Cas particuliers	21
Remboursement en cas d'arrêt des études	22
Cours et examens payants à la HEIG-VD	23
Bourses d'études	24
Mise en garde à l'attention des candidat·e·s de l'étranger	24

## INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouvertures du campus	25
Mobilité	25
Restaurant, cafétéria, distributeurs	27
Vestiaires	27
Un campus sans fumée	27
Sécurité / urgences / secours	27
HEIG-VD sur le web	27

## #CAMPUS VERT

## ÉGALITÉ DES CHANCES

## Horaires des cours

Horaires des cours	Plein temps	En emploi / à temps partiel
Ingénierie	<p>lundi - vendredi 8h30 - 18h05 *</p> <p>Pause de midi : 1h15 de 12h00 - 13h15 ou de 12h45 - 14h00</p>	<p>1<sup>ère</sup> année : lundi, mardi de 13h15 à 21h35, jeudi de 8h30 à 18h05</p> <p>2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année : 1 journée de 8h30 à 18h05 et 2 après-midi et soirs de 13h15 21h35</p> <p>4<sup>ème</sup> année : 3 après-midi et soirs par semaine, de 13h15 à 21h35</p>
	<p>lundi - vendredi 8h30 - 18h05 *</p>	<p>1 après-midi et 1 soir par semaine 13h15 à 21h35 **</p> <p>1 journée complète et le samedi matin 8h30 - 18h05 (samedi : 08h30 - 11h10, 11h15 - 12h45)</p>

\* certains cours peuvent être organisés le soir

\*\* certains cours peuvent être organisés sur quelques soirées supplémentaires

## Présence aux cours et absences

La présence aux cours est obligatoire.

En cas d'absence, les étudiant-e-s en Ingénierie doivent compléter le formulaire d'absence disponible dans l'intranet HEIG-VD <https://intra.heig-vd.ch/academique> (page académique, rubrique formulaire absence). Pour les absences de plus de trois jours pour raison médicale, un certificat médical doit être joint au formulaire.

En cas d'absence, les étudiant-e-s en Economie d'entreprise doivent compléter le formulaire d'absence disponible dans l'intranet du département HEG <https://intra.heig-vd.ch/departement/departement-heg/filiere/administration-filiere/documentation/Pages/default.aspx>

(page administration, rubrique documentation, rubrique formulaires utiles). Pour les absences de plus de trois jours pour raison médicale, un certificat médical doit être joint au formulaire.

## Absence lors de tests, de contrôles continus ou d'examens

Une absence à un test, à un contrôle continu ou à un examen doit être annoncée et excusée à l'aide du formulaire d'absence.

En ce qui concerne les absences aux examens, veuillez-vous référer au Règlement d'études de la HEIG-VD.

Si vous effectuez la formation en cours d'emploi, vous devez prendre vos dispositions afin d'être libéré·e·s de toute activité professionnelle durant les périodes de tests, de contrôles continus, d'examens et de travail de Bachelor.

## Attestation d'emploi

Si vous suivez une formation en cours d'emploi, vous êtes tenu·e·s d'avoir un contrat de travail conformément aux exigences légales, et ce dernier doit représenter un taux d'activité d'au minimum 50%.

Une attestation d'emploi devra être fournie à chaque début de semestre. Elle devra être signée par l'employeur et munie du timbre de la société.

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) peut effectuer des contrôles.

## Achat de livres

Pour la filière Economie d'entreprise, la Haute Ecole indiquera les ouvrages à acquérir. La Librairie Payot à Yverdon-les-Bains est officiellement mandatée pour la vente directe aux étudiant·e·s et disposera d'un stock suffisant dès les rentrées d'automne et de printemps.

Pour les autres filières, les ouvrages à acquérir seront indiqués directement par le corps enseignant.

## Calendriers académiques

Les calendriers sont disponibles sur notre Intranet:

[heig.ch/calendriers](http://heig.ch/calendriers)

## Evaluation de l'enseignement

L'évaluation de l'enseignement par les étudiant·e·s est importante pour permettre à la Haute Ecole d'améliorer la qualité de ce dernier ainsi que pour permettre aux enseignant·e·s de se développer professionnellement.

Les cours sont évalués en principe en fin de semestre. Une étude réalisée au sein de la Haute Ecole montre que les étudiant·e·s sont abilité·e·s à s'exprimer sur leur expérience d'apprentissage. Saisissez cette occasion de faire connaître votre satisfaction ainsi que vos propositions d'amélioration.

## Langues étrangères

Pour certains cours (filières Ingénierie des médias et Economie d'entreprise) le support peut être soit en allemand, soit en anglais, ceci afin de renforcer la maîtrise de la langue. De même, certains cours peuvent être dispensés en anglais ou en allemand pendant un ou plusieurs semestres.

## Contacts avec le corps enseignant et la Direction

La Haute Ecole vous encourage à avoir des contacts directs avec le corps enseignant.

Vous disposez toutes et tous, ainsi que les enseignant·e·s, d'une adresse e-mail HEIG-VD.

La Directrice et les membres de la Direction vous reçoivent sur rendez-vous.



## Relations Internationales

Envie de partir en échange ?

La HEIG-VD vous offre la possibilité d'effectuer une partie de vos études (voire votre Travail de Bachelor) à l'étranger. Dans ce but, le Centre des Relations Internationales entretient des contacts avec des partenaires en Europe et ailleurs dans le monde.

Une séance d'information est organisée chaque année en novembre sur les campus de Cheseaux et St-Roch et le délai d'inscription pour partir en échange est prévu à mi-février de l'année suivante.

Toutes les informations, démarches et autres possibilités d'échanges, stages à l'étranger sur l'intranet :

[heig.ch/ri](http://heig.ch/ri)

Centre des Relations Internationales  
Réception :  
Bureau S103, Centre St-Roch.

Horaires pour les étudiant-e-s :  
lundi à jeudi de 8h30 à 12h00

Téléphone : +41 24 557 64 95

## Informatique

La HEIG-VD met à disposition des étudiant·e·s et du personnel de la Haute Ecole, une infrastructure informatique fiable et performante. Celle-ci est le bien de toutes et tous, et chacun·e doit en faire bon usage. Le Service Informatique (SI) s'efforce de la maintenir et de vous aider pour en tirer le meilleur profit.

### Compte utilisateur

Votre compte utilisateur est composé d'un login et d'un mot de passe.

Ces informations vous sont fournies par le Secrétariat académique par courrier postal. Ce login est indispensable pour accéder aux différentes ressources ou services informatiques de la HEIG-VD. Ces données sont personnelles et confidentielles.

### Helpdesk

Le Service Informatique publie les informations utiles à l'utilisation de l'informatique dans la Haute Ecole directement sur le site: [heig.ch/si](http://heig.ch/si)

Pour toutes autres questions ainsi qu'en cas de problème, un bureau helpdesk est à votre disposition sur le site du Centre St-Roch (V107) ou de Cheseaux (F06e). Vous pouvez faire appel à ce service au numéro de téléphone : 024 557 63 33, par «ticket» à l'adresse: [glpi.heig-vd.ch](http://glpi.heig-vd.ch) ou par e-mail à l'adresse: [helpdesk@heig-vd.ch](mailto:helpdesk@heig-vd.ch)

## Messagerie électronique

Toutes les informations concernant les études et la vie dans la Haute Ecole vous sont communiquées par messagerie électronique. Vous devez donc relever régulièrement votre boîte aux lettres et veiller à supprimer les messages inutiles pour conserver toujours un espace de travail suffisant. Un quota de 2GB est fixé à chaque étudiant·e. Votre e-mail est consultable depuis chez vous:

[webmail.heig-vd.ch](http://webmail.heig-vd.ch)

Nom d'utilisateur: login

Mot de passe: \*\*\*\*\*

### Accès à des serveurs de fichiers et d'applications

Votre nom d'utilisateur et votre mot de passe vous permettent d'accéder aux serveurs de fichiers ou aux applications qui vous seront attribués en fonction de vos études et de vos projets.

### Accès au réseau et à Internet

Vous pouvez accéder librement au réseau de la Haute Ecole depuis vos portables via des bornes Wi-Fi ou depuis des PC dans des salles publiques.

Pour utiliser le Wi-Fi, vous devez configurer votre PC. Comme toute configuration nécessaire pour l'utilisation de votre portable à la HEIG-VD, vous trouverez les documentations nécessaires sur le site du SI ([heig.ch/si](http://heig.ch/si)). Vous pouvez vous adresser au helpdesk au besoin.

## Sécurité

Chaque PC portable accédant au réseau de la Haute Ecole doit posséder une protection efficace contre les virus. Si vous n'avez pas d'anti-virus, la Haute Ecole peut vous en fournir un et vous aider à le configurer. Vous devez contrôler la mise à jour régulière des signatures de virus ainsi que l'application des correctifs (patch) de votre système d'exploitation et des logiciels installés.

## Directive

Le bon fonctionnement des équipements informatiques est indispensable à la bonne marche de la Haute Ecole. L'enseignement, la recherche et l'administration en dépendent. Vous devez prendre connaissance de la directive à l'adresse:

[heig.ch/directives](http://heig.ch/directives)

Toute infraction à cette directive pourra déclencher des procédures administratives allant jusqu'à l'exmatriculation. Les mesures prévues dans le cadre de la loi en ce qui concerne des dégradations graves du système informatique, du piratage de logiciels ou la pratique d'actes illégaux sont réservées.

## Logiciels

Les logiciels nécessaires aux formations de la Haute Ecole sont mis à votre disposition et doivent être utilisés strictement dans le cadre des cours ou des projets donnés à la HEIG-VD. Lorsque l'étudiant-e quitte la Haute Ecole, tous les logiciels prêtés doivent être restitués et les copies de sauvegarde éventuelles détruites.

## Achat d'un PC portable

La Direction a décidé que l'ensemble des étudiant-e-s doit posséder un ordinateur portable dès la rentrée académique. Le modèle standard à la HEIG-VD pour la prochaine rentrée est un PC fonctionnant avec Windows 10, mais nous faisons le maximum pour intégrer les ordinateurs portables dotés d'autres systèmes et offrir une qualité de service la meilleure possible.

La HEIG-VD participe au projet «Poseidon» de l'EPFL, qui offre des prix préférentiels pour des PC ou Mac portables auprès de certains fournisseurs. Toutes les propositions de PC ont été négociées afin de vous garantir la meilleure offre possible, tant au niveau de la qualité, des services que du prix. Leur configuration a été particulièrement étudiée pour l'usage que vous en ferez dans la Haute Ecole. Le Helpdesk connaît ces modèles et peut fournir un meilleur service. Les modèles et les prix de ces machines sont mis à jour régulièrement sur le site:

[heig.ch/poseidon](http://heig.ch/poseidon)

## Informatique

### Imprimantes, photocopieuses et scans (MFP)

La HEIG-VD met à disposition des étudiant·e·s et du personnel un parc homogène de MFP (multifonctions: imprimante / copieur / scanner), accessible par toutes et tous, dans les lieux publics de la HEIG-VD pour :

- Imprimer en couleur ou en noir/blanc, en A4 ou en A3 à partir des postes clients Windows, Mac OS ou Linux. Le système «FollowMe» permet d'imprimer le document sur l'imprimante où l'on se trouve, simplement par identification avec son badge personnel.
- Réaliser des photocopies de documents avec toutes les fonctionnalités de réduction, mise en page et tri.
- Scanner des documents et les envoyer à son adresse e-mail HEIG-VD.

Les cartes d'étudiant·e·s font office de badge pour la connexion aux MFP.

Pour les étudiant·e·s Bachelor, les travaux d'impression et de copies sont payants (A4 noir/blanc à 4 centimes et A4 couleurs à 15 centimes). Les scans sont gratuits.

La HEIG-VD fournit un crédit initial de CHF 30.- (750 pages noir/blanc) qui couvre les travaux courants pendant les cours. Un montant de CHF 30.- supplémentaire est automatiquement ajouté à chaque début d'année académique.

Enfin, un crédit «spécial diplôme» de CHF 30.- sera ajouté aux étudiant·e·s en début de semestre du Travail de Bachelor (TB). Au-delà de ces limites, vous pouvez acheter des crédits via des automates aux bureaux du Helpdesk sur les deux sites. Si vous perdez votre carte étudiant, vous pouvez vous adresser au service académique. Toutefois, vous pouvez récupérer le crédit restant.

Durant la semaine d'immatriculation qui précède le début des cours, le Helpdesk se tiendra à votre disposition pour la configuration de votre PC. Vous serez ensuite à même d'utiliser toutes les fonctions de n'importe quelle MFP à disposition.

## Bibliothèque

La bibliothèque, ouverte au public, se situe dans le bâtiment de la (Route de Cheseaux 1, au niveau F). La plupart des prestations peuvent être obtenues depuis le Centre St-Roch, sans se déplacer.

Elle offre plus de 15'000 documents en libre accès et près de 200 titres de journaux ou périodiques regroupés dans les locaux de la bibliothèque. Grâce aux ressources des bibliothèques universitaires suisses, elle fournit aussi l'accès à près de 200'000 livres électroniques, 10'000 revues électroniques, à des bases de données en ligne, des encyclopédies, des dictionnaires, etc.

La HEIG-VD est membre de swisscovery (swisscovery.hes-so.ch) qui rassemble les collections imprimées et électroniques de 470 bibliothèques académiques de Suisse.



Vous pouvez emprunter et faire venir tous les documents dont vous avez besoin avec une seule inscription.

En plus des services de consultation et de prêt des documents, la bibliothèque offre aux étudiant·e·s toute une gamme de prestations :

- aide et initiation à la recherche dans les catalogues et les bases de données documentaires
- aide à la rédaction normalisée de références bibliographiques
- service de prêt entre bibliothèques
- revue de presse des articles parus sur la HEIG-VD
- salle de lecture silencieuse
- salle de travail en groupe réservable
- places de travail

Les horaires d'ouverture en période académique sont : du lundi au jeudi de 8h00 à 18h30 et le vendredi de 8h00 à 17h00.

Pour plus d'informations sur les services disponibles, veuillez consulter le site de la bibliothèque :

[biblio.heig-vd.ch](http://biblio.heig-vd.ch)

## Reprographie

Sur le site de la Route de Cheseaux 1 se trouve une reprographie dans le local D52. Vous pouvez y acheter des reliures et transparents, uniquement entre 14h35 et 14h50.

## Career Center

Le Career Center a pour mission d'être un intermédiaire entre les étudiant·e·s de la HEIG-VD et les entreprises. Il propose différents services afin de préparer les étudiant·e·s à se familiariser avec le monde du travail :

- une plateforme pour la recherche d'emploi (stage, job d'étudiant·e·s, Travail de Bachelor, premier emploi)
- des « ateliers emploi »

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet et vous connecter avec vos logins HEIG-VD habituels :

[career.heig-vd.ch](http://career.heig-vd.ch)

## careercenter

## Intégrité académique

L'intégrité académique incarne la valeur centrale de toute institution de formation et de recherche. Chaque étudiant·e a le devoir de respecter strictement les règles de l'intégrité académique tout au long de son cursus. La Haute Ecole met à votre disposition des documents et outils pour vous informer sur la fraude et le plagiat.

[heig.ch/integrite-academique](http://heig.ch/integrite-academique)

## Égalité des chances et diversité

L'égalité des chances en matière de genre, d'orientation sexuelle, d'origine, de religion ou encore face aux situations de handicap est loin d'être acquise.

Par le biais d'actions concrètes la HEIG-VD reconnaît et prône l'inclusion et l'égalité des chances entre hommes et femmes afin de lutter contre les discriminations en tous genres.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur la page: <https://intra.heig-vd.ch/egalite-diversite>

## Étudiant·e·s en situation de handicap ou de maladie

La HEIG-VD propose des aménagements pour les étudiant·e·s ayant un handicap ou une maladie chronique nécessitant un aménagement des études ou des examens.

Vous pouvez également annoncer un problème de santé spécifique : [heig.ch/situation-handicap](http://heig.ch/situation-handicap)

## Groupe AVEC « A Votre ECoûte »

Que vous soyez victime, témoin ou accusé·e de discrimination ou de harcèlement, vous pouvez faire appel à des personnes de confiance internes ou externes afin de vous aider à analyser la situation et vous guider dans la suite de vos démarches. La confidentialité vous est garantie.

[intra.heig-vd.ch/egalite-diversite/Discrimination-harcelement](http://intra.heig-vd.ch/egalite-diversite/Discrimination-harcelement)

## Team 4 U

Vous rencontrez des difficultés ? Vous avez des questions liées à votre vie personnelle, au travail, à votre place à la HEIG-VD ? Nous sommes à votre service pour vous écouter, vous conseiller, vous accompagner, vous soutenir dans vos démarches en vue de trouver des solutions.

Team 4 U est composé des services suivants:

- Jet Service: conseil social et juridique
- Aumônerie
- Consultation psychologique

Vous retrouverez plus d'information sur ce lien : [heig.ch/services-etudiants](http://heig.ch/services-etudiants)

## Fablab

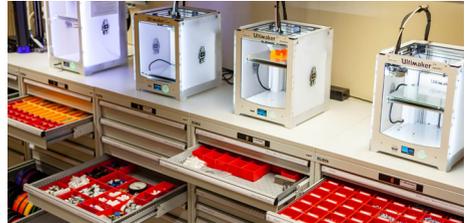
Le fablab de la HEIG-VD est un espace de création, de partage et d'échange ouvert à l'ensemble des étudiant-e-s qui le désirent moyennant l'acceptation de la charte d'utilisation disponible auprès du secrétariat TIN.

Doté d'une infrastructure moderne : imprimantes 3D, machines de découpe et de gravure laser, perceuse à colonne, scie à chantourner, outillage à main, matériel d'électronique et CNC pour le travail du bois et du plastique, ses utilisateurs disposent de tout le nécessaire pour donner libre cours à leur créativité.

L'infrastructure et les consommables sont en priorité destinés aux projets académiques et de diplôme. Dans le même cadre, l'AddiPole complète ce service pour les applications complexes et nécessitant l'impression de matières à hautes performances.

Pour toute information complémentaire contacter [fablab@heig-vd.ch](mailto:fablab@heig-vd.ch) ou se rendre sur l'intranet du fablab

[heig.ch/fablabheig.ch/services-etudiants](http://heig.ch/fablabheig.ch/services-etudiants)



## Ateliers techniques



Le service infrastructures et bâtiments (SE - IB) s'occupe à large échelle de l'entretien des locaux de la HEIG-VD, de l'installation de nouveaux équipements, de la maintenance des infrastructures fixes et mobiles, de l'installation et de l'entretien des laboratoires, du câblage du réseau électrique et informatique ainsi que de la fabrication de systèmes mécaniques, électroniques au service de l'enseignement et de la recherche appliquée et développement (Ra&D).

Fort de leur grande expérience, les chefs techniques et les collaborateurs des différents ateliers se tiennent à disposition des étudiant·e·s et du personnel pour des conseils de conception, l'aide à la commande de pièces et au choix des fournisseurs. Ils réalisent des pièces micro-techniques et mécaniques et des cartes électroniques pour les projets académiques d'étudiant·e·s et les projets industriels des instituts de recherche.

Les ateliers sont les suivants :

Atelier d'assemblage et de conception électronique (A03 – TIC/TIN). Personne de contact : M. Frédéric Gudit, Chef technique, [frederic.gudit@heig-vd.ch](mailto:frederic.gudit@heig-vd.ch)

Atelier de mécanique et d'assemblage électromécanique (B55 – TIC/TIN). Personne de contact : M. Frédéric Gudit, Chef technique, [frederic.gudit@heig-vd.ch](mailto:frederic.gudit@heig-vd.ch)

Atelier de mécanique de précision et ferblanterie (C63 – TIN). Personne de contact : M. Cyril Ottonin, Chef technique, [cyril.ottonin@heig-vd.ch](mailto:cyril.ottonin@heig-vd.ch)

Atelier de mécanique générale (D08 – EC+G). Personne de contact : M. Jean-Claude Volery, Chef technique, [jean-claude.volery@heig-vd.ch](mailto:jean-claude.volery@heig-vd.ch)

### Sport et santé

La HEIG-VD offre à ses étudiant·e·s plusieurs activités sportives :

- Basketball, Football en salle, Volleyball
- Musculation / Fitness
- Cross Training / Circuit Training
- Squash, Badminton
- Yoga / Tai Chi Chuan
- Course à pied (offre ponctuelle)

Ainsi que des tarifs préférentiels dans certains clubs sportifs :

- Voile, Football américain
- Aïkido, Tennis de table
- Rugby, Tennis

Toutes les informations détaillées sont dans la brochure sport sur l'Intranet de la Haute Ecole:

[heig.ch/sports](http://heig.ch/sports)

De même, la région offre de nombreuses possibilités de sport à découvrir sur le site de la ville d'Yverdon-les-Bains :

[www.yverdon-les-bains.ch/loisirs-decouvertes/sport](http://www.yverdon-les-bains.ch/loisirs-decouvertes/sport)

## Logements

La HEIG-VD ne dispose pas de logements. Vous pouvez loger en ville, principalement chez l'habitant, dans des appartements en location ou éventuellement en colocation.

Néanmoins, des logements pour étudiant·e·s sont disponibles auprès de la résidence Stähli. Pour plus d'informations:

[heig.ch/logements](http://heig.ch/logements)

Une liste d'appartements et de chambres à louer est régulièrement mise à jour et peut être consultée sur notre site Internet :

[appart.heig-vd.ch](http://appart.heig-vd.ch)

## AGE

L'AGE est l'Association Générale des Étudiants de la HEIG-VD.

En tant qu'étudiant·e, vous en faites automatiquement partie dès votre inscription. Vous bénéficiez ainsi des avantages et des événements organisés par le comité de l'AGE.

En sa qualité d'intermédiaire entre la HEIG-VD et ses étudiant·e·s, l'AGE propose des événements pour permettre à tous ses membres de s'informer, de se rencontrer et d'échanger, notamment lors de soirées festives, de conférences et de visites d'entreprises.

L'association s'occupe également du local « ChillOut ». Il se trouve sur le site de Cheseaux à côté de la cafétéria. Babyfoot, boissons et autres divertissements y sont disponibles lors des heures d'ouverture de la cafétéria, et jusqu'à 21h00 les jeudis. Des soirées à thèmes y sont également organisées tout au long de l'année.

Retrouvez-nous sur notre site, sur Facebook ou Instagram :

[age.heig-vd.ch](http://age.heig-vd.ch)

Facebook : [@age.heig.vd](https://www.facebook.com/age.heig.vd)

Instagram : [@heigvd\\_age](https://www.instagram.com/heigvd_age)



## BALEINEV

L'association Baleinev est composée d'étudiant·e·s de la HEIG-VD, qui organisent chaque année depuis 1991 le Baleinev Festival sur le site de Cheseaux, au mois d'avril.

Le Baleinev Festival accueille plus de 1000 personnes pour profiter d'une programmation de qualité. Entre techno, live électro et groupes en tous genres, l'événement offre une large palette. Entouré d'écrans géants interactifs, où chacun·e peut laisser libre cours à son art.



De nombreux événements vous sont proposés tout au long de l'année.

Intéressé-e à nous rejoindre ?  
Inscription lors de la séance de recrutement de septembre.

### Contact et informations

[www.baleinev.ch](http://www.baleinev.ch)



### FestiGeek

FestiGeek est une association créée par des étudiant-e-s de l'HEIG-VD qui a comme objectifs de proposer des activités ludiques et éducatives sur le campus de l'HEIG-VD dans un esprit fun et geek. L'association organise des événements tels que des LAN party, des journées jeux de rôles et jeux de plateaux et d'autres à venir.

Rejoindre FestiGeek est un excellent moyen de contribuer activement à la vie de la Haute Ecole en travaillant avec d'autres étudiants et alumnis, d'acquérir des compétences pratiques et de s'amuser. L'association est ouverte à tout le monde et nos événements sont toujours ouverts à tous.

<https://www.festigeek.ch/>

[discord.gg/festigeek](https://discord.gg/festigeek)



### Club Photo HEIG-VD

Le Club Photo HEIG-VD (CPH) est l'association officielle de photographie de la HEIG-VD.

L'association a pour objectif d'encourager et faciliter par tous les moyens la pratique de la photographie et les partages entre les photographes amateurs.

Tous les étudiant-e-s et le personnel de la HEIG-VD ont le droit d'intégrer l'association et donc de participer aux activités pour apprendre les bases de la photographie, aux concours photos, aux ateliers pour pratiquer les techniques sur le terrain et aux excursions photographiques.

Le CPH permet de se réunir, de partager ses connaissances et de maintenir entre ses membres un esprit de solidarité et de franche camaraderie.

Pour s'inscrire ou en savoir plus, écrivez à:

[club.photo@heig-vd.ch](mailto:club.photo@heig-vd.ch)

Suivez-nous sur [Facebook](#)



## Club de Robotique de la HEIG-VD

Depuis vingt-deux ans, la Haute École relève chaque année le défi de participer au concours international de robotique amateur Eurobot. La participation à cet évènement n'est possible qu'après une présélection nationale.

L'association SwissEurobot organise quant à elle un concours intérieur sur le même modèle que son grand frère et sélectionne parmi une vingtaine d'équipes suisses les trois meilleures qui participeront aux joutes européennes.

Ces évènements sont ouverts aux équipes de jeunes étudiant·e·s et membres de clubs indépendants. Les écoles professionnelles et hautes écoles d'ingénierie tirent parti de cette opportunité unique pour impliquer leurs étudiant·e·s dans un projet ambitieux et riche en expérience.

La HEIG-VD recrute chaque année des étudiant·e·s passionnés et motivés à s'investir au-delà des exigences académiques. La participation au concours s'intègre en partie à un cours à option de troisième année (IE + MI) et au cours de conception microtechnique. Néanmoins, la participation reste ouverte aux étudiant·e·s de tous les départements (ingénieurs des médias, gestion, électronique, microtechnique, informatique, géomatique). L'équipe ainsi formée est encadrée par des professeurs volontaires avec l'objectif de monter sur le podium, mais surtout de vivre une aventure humaine inoubliable.

Pour toutes questions, contacter le Prof. Yves Chevallier [yves.chevallier@heig-vd](mailto:yves.chevallier@heig-vd).

## Sétévia

La société Sétévia fait partie des associations de la HEIG-VD. Fondée en 1961, Sétévia regroupe aujourd'hui plus de 200 personnes, étudiant·e·s et alumni qui restent membres à vie. Intégrer une société d'étudiant·e·s pendant ses études est un moyen de constituer ou d'élargir son réseau de connaissances par des visites d'autres «ordres» estudiantins, que ce soit en Suisse ou à l'étranger et d'être en contact avec des « anciens », déjà actifs dans le monde du travail. Les réunions de sociétaires permettent de découvrir des traditions estudiantines uniques et de créer un espace de dialogue et de transmission, dans lequel la culture tient un rôle de premier plan. A ces dimensions de découverte et d'échange il faut ajouter celle de l'amitié. Les buts de Sétévia étant principalement d'entretenir la camaraderie et le contact parmi ses membres et, de garder les liens par la suite.

La devise de Sétévia est :  
AMITIE – CULTURE – TOLERANCE

Ses couleurs sont :  
NOIR – ROUGE – MAUVE

Pour en savoir plus, consultez le site internet [setevia.heig-vd.ch](http://setevia.heig-vd.ch)

Restez connectés via [facebook.com/setevia](https://www.facebook.com/setevia)

Et n'hésitez pas à prendre contact à l'adresse : [setevia@heig-vd.ch](mailto:setevia@heig-vd.ch)



Sétévia

## Team HEIG-VD Hydrocontest

Hydrocontest est un concours organisé par la fondation Hydros dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique dans le domaine maritime.

24 équipes sont sélectionnées chaque année pour concourir l'une contre l'autre avec 2 types de bateau, un lourd représentant les bateaux cargos et un léger représentant les bateaux de plaisance.

La team HEIG-VD y a déjà remporté de nombreux prix.

Pour en savoir plus, consulter le site de la team HEIG-VD :

[heig.ch/hydro](http://heig.ch/hydro)



## ALUMNI

Depuis 2006, la HEIG-VD a mis en place un réseau et une plateforme qui regroupent tous les diplômé·e·s des neuf filières d'ingénierie et de la filière Economie d'entreprise, afin de suivre leur parcours, soit dans leurs études supérieures, soit dans leur parcours professionnel.

L'adhésion au réseau alumni se génère automatiquement après l'obtention du diplôme de Bachelor.

La plateforme [alumni.heig-vd.ch](http://alumni.heig-vd.ch) propose notamment à ses membres les services suivants :

- L'attribution d'une adresse de redirection à vie: prénom.nom@alumni-heig-vd.ch
- La vaste palette de perfectionnement allant du cours de quelques périodes à des études postgraduées complètes
- Le développement du réseau en mettant en relation les ancien·ne·s diplômé·e·s
- L'accès aux albums des promotions
- Les trombinoscopes des étudiant·e·s par classe au moment de leur entrée à la Haute Ecole
- Des offres d'emploi
- Un accès privilégié au réseau professionnel LinkedIn

## Admission

### Conditions d'admission

Pour tout renseignement concernant les conditions d'admission, le personnel du Secrétariat académique est à votre disposition.

Les différents délais sont mentionnés sur notre site Internet:

<https://heig-vd.ch/formations/bachelor/>

### Assurance maladie et accidents

Vous avez l'obligation de vous assurer personnellement pour les soins en cas de la maladie et d'accidents. Des assurances spéciales existent pour celles et ceux qui viennent de l'étranger; des informations vous seront transmises à la rentrée académique.

## AVS - AI - APG

L'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI) et le régime des allocations pour perte de gain (APG) constituent une partie importante du système suisse de sécurité sociale obligatoire. Toutes les personnes domiciliées ou exerçant une activité lucrative en Suisse sont assurées et doivent payer des cotisations.

Les assuré·e·s qui ont payé des cotisations pendant une année au moins ont droit à des prestations de l'AVS et de l'AI. La durée de cotisation doit être complète. Les années de cotisation manquantes peuvent entraîner une diminution des rentes.

Obligation de cotiser des étudiant·e·s

Les étudiant·e·s suisses et étrangers qui ont élu domicile civil en Suisse doivent payer une cotisation annuelle de CHF 503.- (cotisation minimale) à l'AVS, à l'AI et aux APG dès le 1er janvier qui suit leur 20e anniversaire. Le versement se fait auprès de la caisse de compensation du canton où se trouve le siège de l'établissement de formation, ou directement auprès de cet établissement. Les caisses de compensation prélèvent en plus une contribution aux frais d'administration équivalant au maximum à 5 % des cotisations.

A partir du 1er janvier qui suit leur 25e anniversaire, les étudiant·e·s qui n'exercent pas d'activité lucrative ne doivent plus verser la cotisation minimale, mais des cotisations fondées sur leur condition sociale :

<https://www.ahv-iv.ch/p/2.03.f>

Si vous étudiez et que vous exercez une activité lucrative, vous devez verser des cotisations dès le 1er janvier qui suit votre 17e anniversaire.

Si vous étudiez sans exercer d'activité lucrative et que vous quittez votre domicile en Suisse pour suivre une formation à l'étranger, vous pouvez rester assuré·e jusqu'au 31 décembre de l'année de votre 30e anniversaire.

Plus d'informations :

<https://www.ahv-iv.ch/p/2.10.f>

## AVS - AI - APG

### Dérogations

Vous n'avez pas à payer de cotisations AVS/AI/APG :

- si vous pouvez prouver par une attestation de votre employeur ou d'une caisse de compensation que, pendant l'année concernée, vous avez déjà versé des cotisations d'un montant d'au moins CHF 478.- sur le revenu de votre activité lucrative ou vos allocations pour perte de gain;
- si vous séjournez en Suisse uniquement pour y faire des études et n'y avez donc pas votre domicile civil, ou
- si votre conjoint est affilié à l'AVS/ AI/ APG suisse et a payé au moins le double de la cotisation minimale (soit CHF 956.-) sur le revenu d'une activité lucrative au sens de la législation sur l'AVS.

Prise en compte des cotisations versées sur le revenu d'une activité lucrative

Si, durant l'année civile concernée, vous avez versé sur le revenu d'une activité lucrative ou sur vos allocations pour perte de gain des cotisations inférieures à CHF 478.- (cotisation minimale), vous ne devez payer que la différence.

Source : <https://www.ahv-iv.ch/fr>

## Changement d'adresse

Veillez informer au plus vite le Secrétariat académique de tout changement de votre adresse ou numéro de téléphone privé ou professionnel.

Les changements relatifs aux employeurs des étudiant·e·s en emploi doivent aussi être communiqués au secrétariat de votre département.

## Attestation d'études

Au début de chaque semestre, vous avez la possibilité de télécharger, en format PDF, votre attestation d'études semestrielle à l'adresse :

<https://heig.ch/attestation-étude>

Cette attestation est accessible, en tout temps, pour autant que vous soyez immatriculé·e au moment de votre demande.

## Secrétariat académique et Secrétariats de départements

Le personnel du secrétariat académique et des secrétariats des départements est à votre disposition pour tout renseignement d'ordre administratif :

### Site de Cheseaux, Rte de Cheseaux 1

- Secrétariat académique
- Secrétariat du département des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

- Secrétariat du département des Technologies industrielles (TIN)
- Secrétariat du département Environnement construit & Géoinformation (EC+G)

## Site de St-Roch, Av. des Sports 20

- Secrétariat du département Communication – Engineering – Management (COMEM+)
- Secrétariat du département Haute Ecole de Gestion (HEG)

## Carte d'étudiant

Une carte d'étudiant est remise au début de votre cursus. Sa durée de validité n'est pas indiquée et doit être réinscrite régulièrement au début de chaque semestre depuis les bornes rouges qui sont présentes soit dans le hall à Cheseaux, soit au niveau S à St-Roch. La carte est personnelle et intransmissible.

En cas de perte, une nouvelle carte peut être obtenue moyennant une finance de CHF 20.-.

Toute fraude ou emploi abusif entraîne l'annulation de la carte et supprime tout droit au renouvellement ou à une nouvelle carte.

Sur présentation de celle-ci, vous obtiendrez certains avantages dans les librairies, ainsi que pour des activités sportives ou culturelles.

## Interruption ou abandon des études

Tout abandon des études doit être signalé, par écrit, à votre Responsable de filière.

Toute interruption des études en cours d'année est assimilée à un échec.

## Demande de congé longue durée

Toute demande de congé de longue durée doit être adressée, par écrit, à la Direction de la HEIG-VD.

## Changement de filière

Dans le cas où vous désirez changer de filière, une demande motivée doit être adressée par écrit au Responsable de filière du département concerné.

Votre demande doit nous parvenir au début de l'année académique, pour que cela ne soit pas considéré comme un échec.

## Obligations militaires

Si vous désirez faire valoir une demande de renvoi d'un cours de répétition qui interviendrait durant vos études, il vous incombe d'entreprendre les démarches assez tôt et de motiver votre demande.

Vous retrouverez toutes les informations utiles sur le site web :

[heig.ch/militaire](http://heig.ch/militaire)

### Dispositions HEIG-VD relatives aux taxes 2021 - 2022

#### Taxe d'inscription CHF 150.-

La taxe d'inscription se monte à CHF CHF 150.-. Elle est à payer, pour la prise en charge du dossier d'admission du/de la candidat-e, sur le compte CCP 10-1975-6 – IBAN CH 97 0900 0000 1000 1975 6, en mentionnant « taxe d'inscription, année 20XX ». En cas de non-versement de ladite taxe, le dossier ne sera pas traité et/ou sera renvoyé au/à la candidat-e. Une preuve du paiement doit figurer dans le dossier. La taxe d'inscription n'est pas remboursée en cas de désistement ou de refus d'admission. En cas de désistement et pour autant qu'une nouvelle demande d'admission soit faite pour l'année académique suivante, le montant déjà payé pour l'année précédente n'est pas refacturé.

#### Taxe annuelle d'études CHF 1'000.-

La taxe d'études est identique pour tous/ toutes les candidat-e-s quelles que soient leur provenance et leur nationalité.

Le montant de la taxe annuelle d'études est dû indépendamment de l'année d'études et du nombre de modules suivis.

Elle doit être payée en une seule fois, à l'échéance de la facture.

La HEIG-VD ne pratique pas de dégrèvement familial.

L'obtention d'une bourse d'études ne donne pas droit à une diminution de la taxe d'études.

L'étudiant-e qui ne s'est pas acquitté-e de la taxe d'études et des contributions aux frais d'études après deux rappels est exmatriculé, (conformément à l'art. 38 al. d, du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) de la HES-SO du 2 juin 2020). Tout-e étudiant-e exmatriculé-e pour défaut de paiement desdites taxes est tenu-e de s'acquitter de sa dette en cas de nouvelle demande d'immatriculation (conformément à l'art. 7 al. 3 du Règlement relatif aux taxes de la HES-SO).

#### Contributions aux frais d'études (anciennement appelée taxe administrative)

**Formation à plein temps (TP): CHF 200.-**

**Formation en emploi (EE) et à temps partiel - (TP) : CHF 150.-**

La HEIG-VD facture à chaque étudiant-e des contributions annuelles aux frais d'études dont le montant sert à couvrir des frais tels que photocopiés, impressions diverses et organisation internes diverses.

Le montant des contributions aux frais d'études est dû annuellement indépendamment de l'année d'études et du nombre de modules suivis.

## Cas particuliers

### **Etudiant·e·s OUT (échanges internationaux - ex ERASMUS) CHF 1'000.-**

Les étudiant·e·s accomplissant une année d'études à l'étranger (de 10 à 12 mois), dans le cadre d'un programme d'échange, doivent s'acquitter à la HEIG-VD de la taxe annuelle d'études de CHF 1'000.-. Toutefois, ils ne paient pas les contributions aux frais d'études.

Pour ceux et celles qui accomplissent moins de 10 mois à l'étranger, les contributions aux frais d'études sont facturées.

### **Etudiant·e·s IN CHF 0.-**

Les étudiant·e·s inscrit·e·s dans une École étrangère, mais venant en échange à la HEIG-VD, paient la taxe d'études dans leur École d'origine.

### **Etudiant·e·s transféré·e·s d'une autre Haute Ecole de la HES-SO en cours d'études**

(PT) : CHF 1'200.-  
(EE) - (TP) : CHF 1'150.-

Les étudiant·e·s qui sont transféré·e·s d'une autre École de la HES-SO en cours d'études, ne paient pas la taxe d'inscription de CHF 150.-. Par contre, ils/elles sont soumis·e·s à la taxe annuelle d'études de CHF 1'000.- ainsi qu'aux contributions aux frais d'études de CHF 200.- à plein temps et CHF 150.- en emploi et à temps

### **Etudiant·e·s qui ne suivent qu'un ou plusieurs modules pendant un semestre**

(TP) : CHF 700.-  
(EE) - (TP) : CHF 650.-

Les étudiant·e·s qui ne suivent qu'un ou plusieurs modules pendant un semestre s'acquittent d'une taxe d'études de CHF 500.- et des contributions aux frais d'études de CHF 200.-, respectivement CHF 150.- pour la formation en emploi et à temps partiel.

### **Etudiant·e·s qui ne suivent qu'un ou plusieurs modules pendant une année**

(TP) : CHF 1'200.-  
(EE) - (TP) : CHF 1'150.-

Les étudiant·e·s qui ne suivent qu'un ou plusieurs modules pendant une année s'acquittent d'une taxe d'études de CHF 1'000.- et des contributions aux frais d'études de CHF 200.-, respectivement CHF 150.- pour la formation en emploi et à temps partiel.

### **Diplômant·e·s qui doivent faire l'intégralité de leur Travail de Bachelor hors calendrier académique ou le répéter**

(TP) : CHF 200.-  
(EE) - (TP) : CHF 150.-

Les diplômant·e·s qui doivent faire l'intégralité de leur Travail de Bachelor hors calendrier académique ou le répéter totalement (quelle qu'en soit la raison)

doivent s'acquitter des contributions aux frais d'études de CHF 200.- pour la formation à plein temps, respectivement CHF 150.- pour la formation en emploi et à temps partiel.

### **Etudiant·e·s en congé durant 1 semestre pour raison médicale, accident ou grossesse ou congé demandé par l'étudiant·e**

(PT) : CHF 1'200.-  
(EE) - (TP) : CHF 1'150.-

Aucun remboursement n'est alloué. La totalité de la taxe annuelle d'études ainsi que la totalité des contributions aux frais d'études sont dues étant donné que l'étudiant·e reste immatriculé·e à la HEIG-VD. Dans certains cas, la taxe d'études peut être réduite à CHF 150.- par semestre selon l'art. 7 du Règlement relatif aux taxes à la HES-SO et de la Décision CG 2020/3/10 du Comité Gouvernemental de la HES-SO.

### **Etudiant·e·s en congé durant 1 semestre pour une interruption des études prévue par l'école. En applications des dispositions de l'art. 6, al. 1 du Règlement des études à la HEIG-VD. (Examens prévus)**

(PT) : CHF 1'200.-  
(EE) - (TP) : CHF 1'150.-

Aucun remboursement n'est alloué. La totalité de la taxe annuelle d'études ainsi que la totalité des contributions aux frais d'études sont dues étant donné que l'étudiant·e reste immatriculé·e à la HEIG-VD. Dans certains cas, la taxe d'études peut être réduite à CHF 150.- par semestre selon l'art. 7 du Règlement relatif aux taxes à la HES-SO et de la Décision CG 2020/3/10 du Comité Gouvernemental de la HES-SO.

### **Etudiant·e·s en congé durant 1 semestre prévu par l'École (pas de cours au plan d'études durant un semestre) :**

Aucune facturation. CHF 0.-

### **Remboursement en cas d'arrêt des études**

**La taxe d'études d'un semestre ainsi que les contributions aux frais d'études sont dues dès le 1er jour de cours.**

(PT) : CHF 500.-  
(EE) - (TP) : CHF 500.-

Les contributions aux frais d'études de CHF 200.- (PT) ou CHF 150.- (EE) et (TP) restent dues à l'École.

### **Abandon durant le 1er semestre ou finalisation du cursus**

(PT) : CHF 500.-  
(EE) - (TP) : CHF 500.-

Quel que soit le motif d'abandon d'études, de renvoi de la HEIG-VD ou de finalisation du cursus durant le 1er semestre d'études, l'étudiant·e se voit restituer la moitié de la taxe annuelle d'études de CHF 1'000.-, soit CHF 500.-. Les contributions aux frais d'études de CHF 200.- (PT) ou CHF 150.- (EE) et (TP) restent dues à l'École.

## Remboursement en cas d'arrêt des études

### Abandon durant le 2<sup>ème</sup> semestre ou finalisation du cursus

(PT) : CHF 0.-  
(EE) - (TP) : CHF 0.-

Les étudiant·e·s qui abandonnent leurs études pendant le 2<sup>ème</sup> semestre ou qui finalisent leur cursus ne sont remboursé·e·s ni de la taxe annuelle d'études de CHF 1'000.-, ni des contributions aux frais d'études de CHF 200.- (PT) ou CHF 150.- (EE) et (TP).

## Cours et examens payants à la HEIG-VD

Aucun remboursement n'est alloué en cas d'arrêt, quel que soit le nombre de cours suivis.

### Cours préparatoires de mathématiques et de comptabilité du département HEG

Paiement obligatoire avant le début des cours.

**Mathématiques** CHF 250.-  
**Comptabilité** CHF 150.-

Aucun remboursement n'est alloué en cas d'arrêt, quel que soit le nombre de cours suivis.

Il s'agit d'un cours de révision du programme de MPC pour les branches Mathématiques (56 périodes) et Comptabilité (28 périodes). Ces cours se déroulent avant le début des études HEG (Economie d'entreprise à plein temps, en emploi et à temps partiel).

## Examen d'admission Ingénierie et HEG

**Matière examinée** CHF 50.-

Un montant de CHF 50.- par matière examinée est facturé au/à la candidat·e.

Paiement obligatoire avant l'inscription à l'examen d'admission.

Aucun remboursement n'est alloué, quel qu'en soit le motif.

### Semestre préparatoire du domaine ingénierie

Montant en fonction du domicile de l'étudiant·e (déterminé par un questionnaire ad'hoc)

Paiement obligatoire avant le début des cours.

Aucun remboursement n'est alloué en cas d'arrêt, quel que soit le nombre de cours suivis.

Il s'agit d'une préparation destinée aux candidat·e·s du domaine ingénierie régi par le Règlement sur les cours préparatoires organisés par les hautes Écoles vaudoises de type HES (RCP-LHEV) du 1er avril 2015.

Année Préparatoire Future Ingénieure (APFI)

Montant en fonction du domicile de l'étudiant·e (déterminé par un questionnaire ad'hoc)

Aucun remboursement n'est alloué en cas d'arrêt, quel que soit le nombre de cours suivis ou d'examens passés.

Elle s'adresse aux femmes détentrices d'une maturité fédérale ou d'un titre jugé équivalent envisageant une formation en ingénierie, Bachelor/Master, au sein d'une Haute École Spécialisée de la HES-SO régi par le Règlement sur les cours préparatoires organisés par les hautes Écoles vaudoises de type HES (RCP-LHEV) du 1er avril 2015.

### **Auditeurs et auditrices libres**

#### **Taxe par module**

Paiement obligatoire avant le début des cours.

Aucun remboursement n'est alloué en cas d'arrêt, quel que soit le nombre de cours suivis.

Les auditeurs et auditrices n'obtiennent aucun crédit ECTS, ni de notes, ni de certificat. Ils/elles ne font pas les examens.

Une attestation peut être demandée au Secrétariat académique.

Conformément aux dispositions du Règlement du 2 juin 2020 des filières Bachelor of Science and Arts HES-SO du domaine Ingénierie et Architecture et des dispositions de la Directive concernant les auditeurs à la HEIG-VD, la facturation est établie en fonction des modules suivis.

### **Bourses d'études**

Une bourse ou un prêt d'études peuvent être demandés auprès de l'administration de votre canton de domicile.

Pour le Canton de Vaud :

Office cantonal des bourses d'études

Rue Cité-Devant 14  
1014 Lausanne  
021 316 33 70

[www.vd.ch/ocbe](http://www.vd.ch/ocbe)

[info.bourses@vd.ch](mailto:info.bourses@vd.ch)

Les étudiant·e·s ne sont pas rétribué·e·s par la HEIG-VD. Compte tenu du nombre élevé de périodes de cours (qui sont obligatoires), ainsi que du volume de travail individuel à effectuer en dehors de la Haute Ecole, il n'est pas possible d'exercer simultanément une activité professionnelle qui permette de s'assumer financièrement pour les étudiant·e·s à plein temps.

### **Mise en garde à l'attention des candidat·e·s de l'étranger**

Le coût de la vie est particulièrement élevé en Suisse. Nous attirons votre attention sur le budget minimum dont vous devez disposer pour couvrir vos frais courants (nourriture, habillement, logement, santé et loisirs), soit l'équivalent de:

CHF 20'000.- par année (CHF 60'000.- pour le cycle complet des études HES).

La HEIG-VD n'alloue aucun subside de formation.

## Horaires d'ouvertures du campus



Le bâtiment de St-Roch est ouvert de 6h30 à 22h30 du lundi au vendredi et de 6h30 à 16h00 le samedi.

Le bâtiment de la Route de Cheseaux est ouvert de 6h00 à 23h00 du lundi au vendredi et de 6h30 à 16h00 le samedi.

Les deux bâtiments sont fermés le dimanche.

En cas de besoin et moyennant un dépôt de Frs 100.-, vous pouvez obtenir un badge ouvrant les portes extérieures en prenant contact par mail à l'adresse [service.clefs@heig-vd.ch](mailto:service.clefs@heig-vd.ch). Un rendez-vous vous sera fixé au local E07.

## Mobilité

La Direction de la HEIG-VD vous invite à privilégier les transports publics, la mobilité douce ainsi que le covoiturage pour vos déplacements.

### Déplacement à pied

Le Centre St-Roch se situe à quelques minutes à pied de la gare et du centre-ville. Le site de Cheseaux se situe à environ 20 minutes à pied de la gare et du centre.

### Déplacement en bus

Les trois sites de la HEIG-VD sont desservis par le réseau Travys : [www.travys.ch](http://www.travys.ch)

Liaison depuis / vers la gare d'Yverdon-les-Bains :

Site de St-Roch : situé à moins de 500 mètres à pied de la gare d'Yverdon-les-Bain

Site de Cheseaux - Arrêt « HEIG-VD » :

- Ligne n° 601 : bus toutes les 10 minutes aux heures de pointe (de 7h00 à 9h30, de 11h30 à 13h30 et de 15h00 à 19h00) et toutes les 20 minutes aux heures creuses.
- Ligne n° 603 : bus toutes les 20 minutes de 5h30 à 18h30, puis toutes les 30 minutes.

Liaison directe dans le sens HEIG-VD -> Gare (temps de trajet : 7min) et avec détour dans le sens Gare -> HEIG-VD (temps de trajet : 14min).

Site de Y-Parc - Arrêt «Y-Parc/Pythagore»:

- Ligne n° 602 : bus toutes les 15 minutes de 6h30 à 19h30, et toutes les 30 min de 5h30 à 6h30 et de 19h30 à 00h30.
- Ligne n° 605 : bus toutes les 20 minutes de 6h00 à 19h00, et toutes les 30 min de 5h30 à 6h00 et de 19h30 et 00h30



## Déplacement à vélo

Il existe des places de stationnement couvertes sur le site de Cheseaux et au Centre St-Roch pour y déposer vos vélos. Depuis la gare, il faut compter 3 minutes pour se rendre à St-Roch en vélo et 8 minutes pour Cheseaux.

## Vélos en libre-service

Le réseau de vélos en libre-service à Yverdon-les-Bains, accessible via l'application Donkey Republic, offre de nombreuses stations dans la ville dont une station sur chaque site de la HEIG-VD.

Les usagers peuvent louer un vélo à la minute, avec ou sans abonnement, à des prix attractifs. L'abonnement coûte 45.- CHF/an ou 6.- CHF/mois, offrant 1h gratuite par location. Les abonnés peuvent de plus profiter des conditions de leur abonnement sur tous les réseaux Donkey Republic existants en Suisse et en Europe.

Dans le cadre de son plan de mobilité, la HEIG-VD offre une contribution de 20.- CHF sur le montant de l'abonnement annuel Donkey Republic (soit un abonnement à 25.- CHF/an au lieu de 45.- CHF/an).

Pour en bénéficier, il vous suffit de télécharger l'application mobile Donkey Republic et de créer un compte utilisateur en utilisant votre adresse e-mail HEIG-VD.

## Parkings

Cheseaux

Parking payant avec macaron étudiant HEIG-VD à 220.-/an, macaron étudiant covoiturage à 150.-/an ou ticket à 4.- pour la demi-journée et 8.- pour la journée.

La taille du parking étant limitée, l'obtention d'un macaron est soumise à conditions.

La demande de macaron se fait via un formulaire en ligne disponible sur l'intranet : rubrique « Campus » > « Mobilité » > « Commande macarons ».

La directive relative détaillant les conditions d'obtention est disponible sur la même page.

Attention, le parking de Cheseaux fonctionne en système pool. Le macaron ou le ticket journalier ne donne pas le droit à une place réservée. Ils ne donnent que le droit de se parquer pour autant qu'une place soit disponible. Les places à disposition sont limitées et le stationnement hors case est interdit. Des contrôles sont effectués quotidiennement afin de garantir le bon fonctionnement du parking.

## St-Roch

Le parking du Centre St-Roch est privé. Les étudiant·e·s n'ont pas le droit d'y stationner y compris sur les places marquées HEIG-VD.

A 700 mètres, il est possible de se stationner sur les zones des Rives du Lac au tarif suivant : CHF 1.- /l'heure, CHF 6.- la journée et 25.- / semaine.

## Mobilité

### Y-Parc

Sur le site d'Y-Parc, la ville d'Yverdon-les-Bains a créé un parking pour les pendulaires.

Plus d'informations sur les parkings à Yverdon-les-Bains : <https://www.yverdon-les-bains.ch/accueil>, rubrique « vie quotidienne » > « mobilité »

## Restaurant, cafétéria, distributeurs

Les deux bâtiments disposent chacun d'un restaurant-caféteria en self-service. Ceux-ci offrent chaque jour des menus variés (potage, plat principal, dessert inclus). Une grande variété de snacks, sandwichs et viennoiseries vous est également proposée. Vous y trouverez aussi des fours à micro-ondes.

Des distributeurs de snacks, boissons chaudes et froides sont à disposition dans les étages.

Un système de paiement par carte de crédit est mis à disposition dans les deux cafétérias.



## Vestiaires

Des casiers sont à la disposition des étudiant·e·s afin de déposer leurs affaires. Prévoyez votre propre cadenas, car la Haute Ecole n'en vend pas. Nous vous conseillons d'éviter de mettre des objets de valeur dans les casiers.

## Un campus sans fumée

Les bâtiments sont des espaces sans fumée.

## Sécurité / urgences / secours

- Police : 177
- Feu : 144
- Urgences médicales : 144

## HEIG-VD sur le web

Partagez nous votre activité en ligne. Suivez-nous sur :

 @heig-vd

 @HEIGVD

 # HEIG-VD

 @heigvd

## Crédits photographiques :

© Catherine Leutenegger

Architecture d'intérieur inroom\*,

© Geneviève Héritier

© t.ambrosetti

## #CAMPUS VERT

---



biodiversité espaces verts dynamisés & toiture végétalisée & verger haute tige



mobilité éco-efficente : transports publics, parking covoiturage (macaron prix réduit), borne voiture électrique

covoiturage : <https://heig-vd.ch/campus/mobilite/venir-a-la-heig-vd/covoiturage>



vélo : [www.donkey.bike/fr/villes/location-velo-yverdon-les-bains/](http://www.donkey.bike/fr/villes/location-velo-yverdon-les-bains/)



énergies renouvelables : installation de panneaux solaires, cellules photovoltaïques sur le toit des bâtiments



cantine responsable : alimentation durable (producteurs locaux)



troc : espaces d'échanges d'objets et de livres sur les campus

Soucieuse d'offrir de bonnes conditions de travail et d'études à son personnel et ses étudiant-e-s, la HEIG-VD a notamment mis sur pied :

- des mesures d'adaptation destinées à répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap ;
- un dispositif de prévention et de gestion des situations de discrimination et de harcèlement.

Parallèlement, la HEIG-VD agit sur les disparités dans l'accès des femmes à certains métiers ou fonctions, en proposant notamment :

- une année préparatoire future ingénieure (APFI) ;
- des stages WINS permettant aux jeunes filles de 14 à 16 ans de découvrir les métiers de l'ingénierie ;
- un soutien aux carrières féminines via le réseau de la HES-SO Career Women ;
- un appui au projet « Ambassadrices égalité du Domaine I&A » qui invite des étudiantes en ingénierie à présenter et promouvoir les disciplines techniques du Domaine Ingénierie et Architecture de la HES-SO ;
- la participation à la journée Oser tous les métiers.

La responsable égalité des chances et diversité est à disposition des étudiant-e-s et des membres du personnel de la HEIG-VD, afin de les conseiller et de les orienter sur les questions liées à l'égalité et aux discriminations qui peuvent se présenter dans la Haute Ecole.



Téléchargez la dernière version:  
[heig.ch/guide-etudiant](https://heig.ch/guide-etudiant)